

Corrigé et barème – Thème 1 — Axe 1 : conquêtes, affirmations de puissance et rivalités

Course à l'espace pendant la guerre froide, dissuasion nucléaire et forces de projection maritimes
(spécialité HGGSP de Tle)

Durée : 240 min – Sans document – Sur 20 points · Terminale

Exercice 1 – Partie 1 — Dissertation*(10 pts)*

a)

Problématique. En quoi l'espace, les mers et les océans sont-ils devenus, depuis 1945, des lieux où les puissances s'affrontent et se mettent en scène sans guerre ouverte, et comment ces rivalités se sont-elles élargies et durcies au XXI^e siècle ?

Plan détaillé.

I. Des théâtres de la guerre froide (1945-1991). 1. La course à l'espace, vitrine idéologique : Spoutnik (4 octobre 1957), Gagarine (12 avril 1961), Apollo 11 (20-21 juillet 1969). 2. Les océans, sanctuaire de la dissuasion : USS George Washington (1960), flotte océanique de l'amiral Gorchkov, Le Redoutable (1972). 3. La mer, lieu de tension directe : quarantaine navale pendant la crise de Cuba (octobre 1962), guerre des Malouines (1982).

II. Des espaces militarisés au service de la puissance. 1. Les satellites, indispensables à la guerre : Corona (1960), guerre du Golfe (1991), GPS (1995). 2. La projection de forces : onze porte-avions nucléaires américains ; le Charles-de-Gaulle en Libye (2011). 3. Le contrôle des routes et des détroits : plus de 80 % du commerce mondial en volume passe par la mer ; Ormuz, Bab el-Mandeb, Malacca.

III. Des rivalités élargies et durcies au XXI^e siècle. 1. De nouveaux acteurs : Europe (Ariane, 1979), Inde (Chandrayaan-3, 2023), SpaceX et Starlink en Ukraine (2022), Houthis en mer Rouge (depuis novembre 2023). 2. L'arsenalisation de l'espace : essais antisatellites (Inde 2019, Russie 2021), Space Force et Commandement de l'espace (2019). 3. Le retour de la guerre navale : Crimée (2014), naufrage du Moskva (14 avril 2022), sabotage de Nord Stream (26 septembre 2022).

Introduction rédigée. Le 15 novembre 2021, un missile russe détruit le satellite Cosmos 1408 et disperse plus de 1 500 débris ; quelques mois plus tard, le 14 avril 2022, le croiseur Moskva coule en mer Noire. Ces deux événements montrent que l'espace et les océans ne sont plus seulement des lieux d'exploration. L'espace extra-atmosphérique, qui commence par convention vers 100 km d'altitude, et les mers et océans, qui couvrent environ 71 % du globe, sont des milieux immenses et hostiles, que seuls quelques acteurs peuvent maîtriser. Le terme de « théâtres » suggère qu'ils sont à la fois des lieux d'affrontement et des scènes où les puissances se donnent à voir ; les rivalités géopolitiques y opposent des acteurs qui se disputent influence, sécurité et accès. Depuis 1945, la guerre froide en a fait les terrains d'une compétition sans guerre ouverte ; depuis 1991, le nombre d'acteurs et d'armes a changé la donne. On se demandera donc en quoi l'espace, les mers et les océans sont devenus des lieux où les puissances s'affrontent et se mettent en scène, et comment ces rivalités se sont élargies et durcies au XXI^e siècle. Nous verrons d'abord qu'ils ont été des théâtres de la guerre froide, puis qu'ils sont devenus des espaces militarisés au service de la puissance, avant de montrer que les rivalités s'y sont élargies et durcies depuis le début du XXI^e siècle.

(10)

Le point clé — Le mot « théâtres » est la clé du sujet : il faut montrer à la fois des affrontements et des mises en scène de la puissance, en traitant ensemble l'espace et les océans dans chaque partie.

Exercice 2 – Partie 2 — Étude critique de document**(10 pts)**

- a) Le document est un extrait d'un traité international, texte juridique qui engage les États qui le ratifient. Préparé à l'ONU, il est ouvert à la signature le 27 janvier 1967 dans les capitales des trois puissances dépositaires, Londres, Moscou et Washington, et entre en vigueur le 10 octobre 1967. Il intervient en pleine course à la Lune : l'URSS a multiplié les « premières » depuis Spoutnik (1957) et Gagarine (1961), les États-Unis préparent Apollo 11, qui aura lieu en 1969. Après la crise de Cuba (1962), les deux Grands cherchent aussi à limiter les risques nucléaires : le traité s'inscrit dans le début de la détente, après le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963. Il fixe les règles de base du droit de l'espace.

(3,33333)

- b) L'article II interdit toute « appropriation nationale » de l'espace et des corps célestes, « par proclamation de souveraineté » ou « par voie d'utilisation ou d'occupation » : planter un drapeau sur la Lune, comme le feront les astronautes d'Apollo 11, ne donne aucun droit sur son sol. L'article IV interdit de placer en orbite des « armes nucléaires » ou « de destruction massive », et réserve la Lune et les corps célestes à des fins « exclusivement » pacifiques, en interdisant bases, essais d'armes et manœuvres militaires. Mais le texte laisse beaucoup de possibilités : il ne dit rien des satellites militaires qui circulent en orbite autour de la Terre, ni des armes conventionnelles, et il autorise explicitement l'emploi de « personnel militaire » à des fins pacifiques. Autrement dit, la Lune est démilitarisée, mais l'orbite terrestre est seulement dénucléarisée : la militarisation de l'espace reste permise, seule une partie de son arsenalisation est interdite.

(3,33333)

- c) Ces silences expliquent que la rivalité se soit prolongée. Les satellites de reconnaissance, apparus dès 1960 avec Corona, se multiplient ; l'Initiative de défense stratégique de Reagan (1983) envisage un bouclier antimissile en partie spatial, sans violer la lettre du traité puisqu'elle ne prévoit pas d'armes nucléaires en orbite. Depuis 2007, plusieurs États détruisent un satellite par missile : l'Inde en 2019, la Russie le 15 novembre 2021, avec plus de 1 500 débris répertoriés. En 2019, les États-Unis créent la Space Force et la France un Commandement de l'espace. De plus, le traité a été écrit pour des États : il n'avait pas prévu que des entreprises comme SpaceX deviendraient des acteurs majeurs, ni que Starlink servirait l'armée ukrainienne en 2022. Sa portée reste pourtant réelle : aucune arme nucléaire n'a été placée en orbite, aucune base militaire n'existe sur la Lune et aucun État n'y revendique de souveraineté. Le traité a donc encadré la rivalité sans la supprimer : il fixe des limites, mais ce sont des États rivaux qui l'ont rédigé en préservant leur liberté d'action militaire autour de la Terre.

(3,33333)

Erreur fréquente — Beaucoup de copies écrivent que le traité de 1967 démilitarise l'espace, alors qu'il n'interdit ni les satellites militaires ni les armes conventionnelles en orbite.